

Le taxi social, pomme de discorde ?

À chacun sa vérité. Concernant le nouveau taxi social, les points de vue divergent, selon que l'on soit responsable gesvois ou assessois.

• Freddy GILLAIN

Le CPAS de Gesves vient de créer un nouveau service, le taxi social. «Entre autres parce que le centre d'accueil, d'information, d'animation et de coordination (CAIAC) n'assure plus le service», dit le président du CPAS de Gesves, André Bernard. «Parce que le collège communal gesvois a décidé de ne plus soutenir financièrement l'ASBL», rétorque Alain Burlet, responsable de CAIAC.

On ne peut pas dire que le torchon brûle entre les deux hommes où que la hache de guerre soit



Le nouveau véhicule social provoque des divergences.

déterrée, mais le second n'est pas content de l'interprétation du premier.

Dans une édition précédente, sous le titre *Un taxi social en attente de bénévoles*, nous republions les déclarations du président du CPAS de Gesves qui expliquait que «la décision (de créer ce nouveau service) a, entre autres, été

prise à la suite de la décision de l'ASBL CAIAC de ne plus assurer de service de transport depuis le 31 décembre, date à laquelle la Commune de Gesves a quitté cette ASBL. C'est à l'unanimité que le conseil du CPAS a opté pour cette solution», précisait-il.

Ne renversons pas les rôles

Pour Alain Burlet, responsable

de CAIAC, les déclarations d'André Bernard laissent à penser que l'ASBL CAIAC n'a plus voulu s'occuper des habitants de Gesves. Or, précise-t-il, «c'est bien parce que, pour des raisons budgétaires, la Commune de Gesves a pris la décision de ne plus soutenir financièrement l'ASBL à partir du 1^{er} juillet 2014 qu'au plus grand regret de CAIAC,

l'association a été contrainte de cesser ses activités sur la commune de Gesves, à partir du 1^{er} janvier 2015.»

Il ne faut pas renverser les rôles, semble dire le responsable de CAIAC.

C'est en séance du 23 septembre 2014 que le collège de Gesves a informé qu'il n'assurerait plus le soutien financier à l'ASBL à partir du 1^{er} juillet 2014, rappelle Alain Burlet.

Il signale que les chauffeurs de Gesves ont accepté de continuer à être bénévoles au service de CAIAC et des habitants d'Assesse. Comme les assurances étaient payées pour toute l'année, l'ASBL a continué à assurer le service de voirage pour les habitants de Gesves jusqu'au 31 décembre 2014. «De plus, précise Alain Burlet, les personnes de Gesves qui fréquentent la maison d'accueil communautaire d'Assesse, avant que Gesves ne cesse de soutenir financièrement l'ASBL, continuent à y venir. Les responsables n'ont pas voulu pénaliser ces personnes suite à la décision du collège de Gesves.» ■